



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 18 février 2025 à 10 h 13 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que M^e Camille Doucet-Côté, greffière-adjointe, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Guylaine Déziel, directrice, Urbanisme et développement durable, Marie-France Laviolette, directrice par intérim, Ressources humaines, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, cheffe de service, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Isabelle Veilleux, directrice, Secrétariat au développement économique.

CAUP20250218-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 18 février 2025.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

- 3.8 Projet numéro 141686** - Dérogation mineure - Convertir une section du bâtiment en épicerie - 115, boulevard du Plateau - District électoral du Plateau - Bettyna Bélizaire

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis salue l'évolution du projet ainsi que l'agilité du Service de l'urbanisme et du développement durable dans l'accompagnement du requérant afin de réduire le nombre de cases de stationnement.

- 5.1 Projet numéro 141391** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 482-4-2025 modifiant le Règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau dans le but de mieux encadrer les pratiques d'arrosage

Monsieur le conseiller Mario Aubé est préoccupé par cette modification réglementaire, notamment quant au volet de la communication aux citoyens. Il n'est pas contre la modification, il se questionne quant à l'interdiction de la minuterie et de quelle façon nous assurerons les interventions. Également, il ne comprend pas pourquoi on interdirait l'arrosage avec minuterie, principalement pour les gens qui ne sont pas disponibles en soirée.

Madame Chantal Marcotte précise que l'arrosage de nuit est permis avec minuterie une nuit dans la proposition. Aucun arrosage avec système mécanique en soirée. Deux plages horaires sont ajoutées en soirée pour arroser les fleurs et les potagers. On ne veut pas autoriser les minuteries afin d'éviter que le système parte sans surveillance. Pour l'application du règlement, il y a trois personnes qui sont attirées et qui fonctionnent par surveillance. Avec les systèmes mis en place, les personnes pourront se promener aux endroits plus achalandés.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souhaite avoir plus d'information sur l'utilisation du clapet. Il demande une rencontre avec le service concerné afin d'adresser ses questions plus spécifiques.

6.1 Projet numéro 141768 --> CES - Règlement numéro 969-2025 autorisant une dépense et un emprunt de 32 893 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection du réseau routier inclus au Plan d'investissements - Volet maintien

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis précise qu'elle a fait les démarches nécessaires pour obtenir les informations afin que ces sommes soient reflétées dans les infrastructures du réseau cyclable.

6.2 Projet numéro 141771 --> CES - Règlement numéro 970-2025 autorisant une dépense et un emprunt de 35 275 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de pavage, de réaménagement de boulevards et de rues, de plan directeur pour postes de pompes et collecteurs et autres travaux reliés aux infrastructures ainsi que les honoraires professionnels prévus pour la réalisation des travaux inclus au Plan d'investissements - Volet maintien

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande si les travaux qui seront identifiés seront effectués cette année.

Monsieur Simon Rousseau souligne que c'est effectivement le cas et que les équipes tiendront au courant les élus de l'avancement des projets.

14.1 Projet numéro 141871 - Modification de la politique PO-029 intitulée Politique d'acquisition et de disposition des biens immobiliers de la Ville de Gatineau

Monsieur le conseiller Steve Moran propose de retirer cet item de l'ordre du jour. Aucun vote n'est demandé. L'item est donc retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

17.2 Projet numéro 141855 --> CES - Signature de la convention pour activités spécifiques entre le CISSSO et la Ville de Gatineau - Projet « Un campement organisé à Gatineau »

Monsieur le conseiller Steve Moran propose le retrait de cet item. Aucun vote n'est demandé. L'item sera donc retiré de l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

17.3 Projet numéro 141805 --> CES - Signature de l'entente de contribution avec le gouvernement du Canada officialisant la réception d'une subvention de 5 000 000 \$ issue du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Volet pancanadien 2023-2024 pour le Plan d'impact collectif : Gatineau, une ville inclusive pour les aînés vulnérables et à risque d'exclusion de 2025 à 2030

Monsieur le conseiller Jean Lessard est fier de l'entente qui est proposée. Une conférence de presse aura lieu prochainement afin d'annoncer le projet et les partenaires qui y participent.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis souligne que l'on n'associe pas l'action bénévole avec les transports actifs. Elle trouve intéressant de regarder les deux plans et voir les liens possibles avec le transport collectif de la Ville.

23.2 Projet numéro 141875 - Modification à la politique PO-017 - Frais de déplacement, de séjour et de représentation des employés municipaux

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc se questionne sur cette politique. À sa connaissance, c'est la première fois que le conseil municipal se prononcera sur les différents lieux de travail mentionnés dans la politique. Il comprend que le souhait est de reporter les déplacements non urgents et de regrouper les réunions à un même endroit pour être plus efficace. Étant une grande ville qui souhaite une prestation de service uniforme, il veut s'assurer que l'on ne crée pas une nouvelle norme à l'effet que l'exception est de se déplacer dans les secteurs.

Monsieur Rousseau mentionne que l'objectif est d'être le plus optimal possible. Cela ne sera jamais au détriment des citoyens et des organismes partenaires. Nous souhaitons continuer d'assurer un bon service aux citoyens. Nous souhaitons développer le réflexe d'efficacité et d'optimisation.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que le document ne précise pas que les rencontres pourraient être privilégiées en fonction des besoins des partenaires. Monsieur Rousseau précise que pour l'administration, il y a d'autres moyens de communication que cette politique pour favoriser l'approche citoyenne.

25.1 Projet numéro 141916 - Modification aux résolutions numéros CM-2021-926 du 14 décembre 2021 et CM-2024-144 du 20 février 2024 afin de modifier les nominations des membres du conseil au conseil d'administration de la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau

Madame la conseillère Caroline Murray remplace monsieur le conseiller Steven Boivin à la présidence pour la lecture de cet item.

Monsieur le conseiller Steven Boivin prend la parole à titre de conseiller municipal. Il mentionne qu'il y a un poste sur le conseil d'administration de la Maison de la culture qui devient vacant. Il aimerait comprendre de quelle façon les nominations sont effectuées. Il est d'avis que les personnes nommées doivent avoir la compétence et l'expertise pour y siéger. Il souligne qu'en 2022 il y a eu un surplus de la Maison de la culture et que celui-ci a demandé que ces sommes soient réinvesties dans la culture sur l'ensemble du territoire. C'est dans cet esprit de collaboration qu'il propose sa nomination à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Maison de la culture. Il veut assurer un leadership et une cohésion de l'ensemble de nos politiques.

Il propose un amendement au projet de résolution afin de suggérer sa nomination à titre de membre au conseil d'administration de la Maison de la culture. La proposition d'amendement est appuyée par monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette indique que les nominations sont effectuées afin d'assurer une équité entre les membres du conseil municipal.

Monsieur Leclerc souligne qu'il est d'accord avec la proposition de monsieur Boivin. Il croit que le souci du conseil est de trouver la meilleure candidature pour siéger sur un poste. Il souligne l'importance de la transversalité dans la nomination des membres à des comités et des commissions.

Monsieur Boivin revient sur la notion d'équité mentionnée par madame la mairesse. Selon lui, c'est une question d'optimisation et de cohérence en nommant une personne qui siège déjà sur la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne que la proposition de monsieur Boivin est intéressante et il appuiera l'amendement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne que les compétences et les forces de monsieur Boivin sont déjà représentées au sein du conseil d'administration. Il est d'avis qu'il est important d'avoir des visions différentes et que cela pourra être complémentaire à la mission de la Maison de la culture.

Madame la conseillère Caroline Murray procède au vote sur l’amendement.

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette	M. Denis Girouard
M. Mike Duggan	M. Gilles Chagnon	
M. Edmond Leclerc	M ^{me} Caroline Murray	
M. Steven Boivin	M ^{me} Bettyna Bélizaire	
	M ^{me} Anik Des Marais	
	M. Steve Moran	
	M. Marc Bureau	
	M ^{me} Isabelle N. Miron	
	M. Louis Sabourin	
	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	
	M ^{me} Catherine Craig-St-Louis	
	M. Daniel Champagne	
	M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	
	M. Jean Lessard	
	M. Mario Aubé	

Madame la conseillère Caroline Murray indique que le vote sur l’amendement est rejeté à la majorité.

34.1 Projet numéro 141939 - Décision sur la demande de révision de la décision du Comité sur les demandes de démolition du 28 mai 2024 concernant le 1175, chemin d'Aylmer - District électoral de Mitigomijokan – Anik Des Marais

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin souligne que nous sommes en pénurie de logements et que l’immeuble n’est pas cité patrimonial. Il revient sur les résolutions votées par le conseil d’administration de la Société de transport de l’Outaouais (STO) afin de mandater l’administration afin de faire les démarches pour modifier le schéma d’aménagement le long du tracé du tramway et favoriser la densification. Actuellement, la Ville se bat pour justifier le financement du projet. Il considère que ce projet permettra de favoriser les orientations de la STO.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis précise que la densification n’est pas un moyen de justification. Le tramway ne dépend pas de ce projet. Il y a des planifications sur le territoire qui prévoient la croissance. Il y a des noyaux qui ont été identifiés et qu’à l’extérieur de ceux-ci, il n’y a pas d’urgence de développement.

Monsieur le conseiller Mike Duggan précise que les membres du Comité sur les demandes de démolition étaient unanimes sur la démolition. Il aimerait procéder à un vote indicatif sur ce projet de résolution. Monsieur le conseiller Steven Boivin précise qu’il n’y a pas de vote indicatif lors du caucus préparatoire.

Madame la conseillère Caroline Murray souligne que le rôle du conseil municipal est différent dans ce type de dossier. En demandant un vote indicatif, cela ne changera rien à la finalité de ce dossier.

Monsieur Duggan se questionne s’il y a d’autres démarches possibles pour le promoteur de contester la décision du conseil municipal. Monsieur Boivin souligne que ce n’est pas le rôle du conseil municipal de l’accompagner dans ce type de démarche.

Plusieurs discussions ont lieu relativement à la procédure de révision de la décision du Comité sur les demandes de démolition.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que le développement le long du chemin d’Aylmer est un casse-tête. Nous souhaitons une densification tout en protégeant le patrimoine. Également, cet immeuble devrait apparaître sur la prochaine liste de l’inventaire des immeubles patrimoniaux. Il y a encore beaucoup de place pour développer le chemin d’Aylmer, mais nous devons protéger les maisons unifamiliales qui longent cet axe de transport.

Monsieur le conseiller Marc Bureau intervient sur l'élément de densité. Même si le tramway arrivera dans une dizaine d'années, nous devons commencer à densifier le corridor. Il est en accord avec les propos de madame Des Marais quant à la densification douce. Si nous restons avec une faible densité, nous aurons des déplacements plus énergivores. Nous devons réfléchir sur la façon dont nous souhaitons densifier ce corridor.

Monsieur le conseiller Mario Aubé a l'impression que nous discutons principalement du programme de réutilisation du sol. Les membres du Comité sur les demandes de démolition de l'époque avaient pris leur décision sur des critères objectifs prévus au règlement. Nous parlons déjà du projet de remplacement, toutefois nous devons voter sur la demande démolition. Le projet viendra plus tard et il sera possible de débattre du projet à ce moment-là.

34.3 Projet numéro 141904 - Adoption du plan de travail 2024-2025 modifié du Comité des finances

Monsieur le conseiller Mike Duggan propose un amendement au projet de résolution. Dans le plan de travail, il y a un sujet qui ne se trouve pas dans le plan proposé. La demande d'amendement est appuyée par madame Des Marais. La modification concerne la pièce jointe au projet de résolution.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que ces éléments avaient été retirés afin d'éviter la redondance. Elle ne voit pas d'enjeu à l'ajouter en s'assurant de ne pas surcharger les équipes.

Fin du caucus préparatoire public à 11 h 12.